



RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

الشبكة الدولية لهيئات الأحواض



BEYROUTH (LIBAN) – 06 - 09 OCTOBRE 2009

**Séminaire International sur la gestion des bassins
et la coopération dans la région Euro - Méditerranéenne**

Assemblée Générale

du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)

« DÉCLARATION DE BEYROUTH »

VERSION FINALE

Du 06 au 09 Octobre 2009, 110 délégués, venus de 26 Pays, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, ainsi que de nombreux organismes observateurs, se sont réunis à Beyrouth au Liban, dans le cadre du Séminaire International sur la gestion des bassins et la coopération dans la région Euro – Méditerranéenne et de l'Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées, dans la région Méditerranéenne.

Lors de cette conférence internationale, les conclusions de la **Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau** (décembre 2008, Mer Morte, Jordanie) ont été rappelées ainsi que le processus en cours de préparation d'une Stratégie à long terme sur l'Eau pour la Méditerranée (SEM), qui pourrait être approuvée à l'occasion de la prochaine Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau (avril 2010 à Barcelone, en Espagne) autour de 4 thèmes principaux :

- La gouvernance efficace de l'eau pour une gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;
- La gestion de la demande en eau et les ressources en eau non-conventionnelles ;
- L'eau et le changement climatique, mesures d'adaptation et de réduction ;
- L'optimisation du financement de l'eau

Les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin de Beyrouth invitent l'ancien président italien et le nouveau président libanais du REMOB, avec l'appui du secrétariat technique permanent espagnol, à rapporter ces conclusions au groupe d'experts de l'eau de l'UfM, responsable de l'élaboration de la stratégie méditerranéenne pour l'eau.

Les délégués ont réaffirmé que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout en Méditerranée et que l'amélioration de leur gouvernance, dans le respect de l'environnement, est une des

clefs essentielles du développement durable : l'eau douce est indispensable pour assurer la vie, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés.

Or, le constat est alarmant : augmentation de la population, changement climatique, pollution, gaspillage, destruction des écosystèmes : la gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, respectueuse des écosystèmes aquatiques et des territoires, pour préserver l'avenir et l'héritage de l'humanité.

Les objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement ne pourront pas être atteints sans que des progrès significatifs soient accomplis simultanément pour introduire une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

Une évidence : la gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau par bassin s'impose partout !

Les bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, sont les territoires géographiques naturels pertinents pour organiser cette gestion intégrée et équilibrée.

En effet, les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

Depuis les années 90, des progrès significatifs ont été d'ores et déjà réalisés :

La gestion par bassin a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes nationaux ou transfrontaliers.

Bien que la Convention des Nations Unies du 21 Mai 1997, sur les usages autres que la navigation des cours d'eau internationaux, ne soit pas encore entrée en vigueur, ses principes sont de plus en plus reconnus comme base des relations entre Etats riverains concernés.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 fixe, de son côté, un objectif de bon état dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 27 Etats membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

L'expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que la gestion intégrée des ressources en eau par bassin apporte un réel avantage de gouvernance.

Il est en effet désormais largement acquis que la gestion des ressources en eau doit être organisée et débattue au niveau géographique où se posent les problèmes, c'est-à-dire :

- 1) à l'échelle des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères,
- 2) en s'appuyant sur des systèmes intégrés d'information, permettant de connaître les ressources et leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leur fonctionnement, d'identifier les risques et de suivre les évolutions. Ces systèmes d'information devront servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des financements des différents bailleurs de fonds,
- 3) sur la base de plans de gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme,
- 4) par la réalisation de programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs,
- 5) en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe " pollueur-payeur " et de systèmes " utilisateur-payeur " dans tous les secteurs affectés,
- 6) avec une participation à la prise des décisions, à côté des administrations gouvernementales compétentes, des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs. En effet, c'est cette participation qui assurera, dans la concertation, l'acceptabilité sociale et économique des décisions, en

tenant compte des besoins réels, des dispositions à agir et des facultés contributives des acteurs de la vie sociale et économique. La gestion par bassin est la base de l'efficacité des politiques de l'eau.

Ces principes ont été adoptés pendant la dernière Assemblée Générale du RIOB à Debrecen en juin 2007 ; ils ont été confirmés à plusieurs occasions et en particulier pendant la session « Gestion des bassins transfrontaliers » au Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul en 2009.

Les cadres juridiques et institutionnels doivent permettre l'application de ces six principes.

En particulier, plus d'accords de coopération et de Commissions Internationales ou d'organismes similaires doivent être initiés, signés ou confortés entre les pays riverains des bassins transfrontaliers, pour y instaurer une indispensable solidarité de bassin, si possible.

Lorsqu'elles existent, de telles commissions, autorités ou organisations internationales permettent un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels et le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

Les accords de **gestion des aquifères transfrontaliers** doivent, si possible, être développés, compte tenu de leur fragilité, notamment celle des nappes fossiles, et de la durée de restauration des situations dégradées, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'eau et l'agriculture dans les plans de gestion des bassins méditerranéens

L'agriculture méditerranéenne est soumise à de fortes contraintes qui ne se limitent pas aux zones arides et semi-arides des pays du sud et de l'est. La moindre disponibilité de la ressource en eau, la perte de terres arables et la baisse de fertilité des sols viennent compromettre les capacités de cette agriculture à répondre à la fois aux enjeux de sécurité alimentaire et de croissance démographique, de protection des ressources naturelles et de raréfaction des énergies fossiles.

Le bassin méditerranéen est aussi l'une des régions les plus vulnérables aux impacts annoncés du changement climatique. L'agriculture y sera l'un des secteurs économiques les plus affectés, par la modification du cycle de l'eau, la dégradation des terres agricoles et une baisse de la fertilité des sols, l'érosion de la biodiversité, le déplacement des étages bioclimatiques et les risques parasitaires et sanitaires. Il est donc impératif d'intégrer l'agriculture et l'eau pour l'agriculture dans les plans de gestion des bassins méditerranéens.

Les surfaces irriguées des pays méditerranéens représentent plus de 21% des terres cultivées. Elles ont doublé en 40 ans. L'agriculture méditerranéenne demeure cependant essentiellement pluviale et une grande partie de l'espace rural (montagnes, plateaux arides) présente une vocation sylvo-pastorale.

Ces régions arides et semi-arides sont dominées par l'agriculture vivrière, dont la vulnérabilité aux sécheresses est grande. Or les zones rurales méditerranéennes ne se dépeuplent pas ; l'agriculture représente toujours l'activité d'un salarié sur trois dans ces pays, c'est dire son rôle socio-économique dominant.

Pourtant l'aide publique au développement dans le secteur de l'eau pour l'agriculture a régressé en Méditerranée depuis les années 80. La balance commerciale agricole de ces pays est en net décrochement depuis 1970 et la capacité de production des Etats du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord particulièrement doit être à nouveau soutenue. Il faut produire plus et mieux.

Enfin, les pollutions diffuses d'origine agricole (fertilisants et pesticides) sont parmi les principaux moteurs de détérioration et de changement des écosystèmes aquatiques. Elles ont encore du mal à être maîtrisées, voire identifiées, pourtant leur réduction est une condition nécessaire pour maintenir ou retrouver un bon état des eaux.

Pour faire face à ces défis, le RIOB retient les axes stratégiques suivants :

1. Optimiser et économiser l'eau.

En Méditerranée, la raréfaction de la ressource sera exacerbée par les changements climatiques. Pour répondre à la demande, il est nécessaire de rechercher les économies d'eau : la gestion de la demande en eau, la mobilisation des eaux non-conventionnelles et la réutilisation de l'eau.

Les ouvrages hydroagricoles à vocations multiples sont également à encourager car ils optimisent les différents usages de l'eau et améliorent ainsi la rentabilité des ouvrages et la valeur économique de l'eau, et, en parallèle, l'utilisation de retenues est à recommander car elles augmentent la production d'hydroélectricité renouvelable, créant une synergie entre l'eau, l'énergie et l'environnement.

Dans un contexte de pression accrue sur les ressources en eau et en sols, il faut améliorer la productivité de l'eau en agriculture.

Le RIOB recommande de mettre en place un dispositif d'accompagnement des modifications des pratiques agricoles vers l'économie d'eau par une bonne diffusion de l'innovation en général grâce à l'éducation, la formation, la recherche et le développement.

Des mécanismes d'incitation financière pour le respect des allocations des ressources en eau et l'économie d'eau (tarification, quota, subventions) doivent être progressivement mis en place et faciliter l'accès au crédit pour la modernisation de l'irrigation à la parcelle.

2. Soutenir la mise en place d'une gouvernance et d'un financement de l'eau pour l'agriculture.

La décentralisation de la gestion des périmètres irrigués permet d'améliorer la durabilité des services d'irrigation et de drainage, en particulier des fonctions d'exploitation et de maintenance, et d'adapter les quantités d'eau allouées aux besoins réels.

La pérennisation des financements est une question centrale, il est impératif de mettre en place des mécanismes pour recouvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures et garantir ainsi la durabilité des services collectifs. Ces mécanismes peuvent recourir en particulier au paiement direct du service d'eau agricole par les utilisateurs, à des taxes locales et nationales, à des redevances de bassin, à des mécanismes de péréquation nationaux et locaux, reconnaissant le principe de solidarité entre les utilisateurs de l'eau dans chaque bassin. Les dispositifs de financement doivent également être adaptés à la diversité des structures (micro-financement).

La durabilité des aménagements dépend de leur maintenance et de leur appropriation par les bénéficiaires. Il faut appuyer :

- le développement de modes de concertation participatifs et multi-usages de l'eau, qui permettent une juste répartition des rôles entre les gestionnaires des périmètres et les agriculteurs, et une transparence dans la gestion de la ressource. Ils reposent sur l'identification des bénéficiaires, la contractualisation des relations entre les gestionnaires et les irrigants ;
- le renforcement des structures de gestion des systèmes d'irrigation collectifs dont le type (association d'irrigants, société étatique, partenariat public – privé) sera adapté au contexte local ;
- l'organisation des agriculteurs en association d'usagers de l'eau offre la possibilité d'une représentation commune, de leur participation à la gouvernance des aménagements, depuis leur conception jusqu'à leur gestion, et de la création d'une culture éducative commune dans ce sens.

Les questions d'eau agricole doivent être intégrées dans les approches de gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE), à l'échelle d'un bassin transfrontalier ou des bassins nationaux.

3. Protéger les ressources naturelles : eau, sols, écosystèmes

Le RIOB recommande à ce titre que les pratiques agricoles soient adaptées pour limiter les risques de pollution, tant au niveau de la fertilisation qu'à celui de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce point s'accompagne du développement de la connaissance et d'une meilleure maîtrise des émissions agricoles polluantes et de leurs impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

En Méditerranée, les terres arables sont limitées et doivent être conservées.

La surveillance des processus irréversibles est un impératif afin de pouvoir contrôler la salinisation des terres ou des eaux souterraines, l'érosion, les prélèvements en eaux fossiles, les pertes de biodiversité sauvage et agricole et la désertification...

Toute action préventive est conditionnée par la connaissance des ressources en eau et des usages qui restent à améliorer grâce à des systèmes de comptage, des systèmes d'information sur l'eau locaux et (sous)régionaux...

L'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique est nécessaire.

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestable et les ressources en eau douce seront directement touchées par celui-ci, dans les toutes prochaines années, avec pour conséquences annoncées en Méditerranée :

- le renforcement des phénomènes hydrologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, avec le risque de pertes humaines, de destructions catastrophiques de biens et de dommages à l'environnement,
- une modification des espèces végétales et de la couverture des sols, qui se traduira par une érosion accrue,
- une remontée du niveau des mers, qui risque de noyer les basses terres côtières mais aussi les deltas et embouchures des fleuves et provoquer une pénétration des eaux salées à l'intérieur des terres,
- des déplacements importants de populations. Une augmentation de la température de 3° Celsius est susceptible d'ajouter 155 à 600 millions de personnes à celles qui souffrent déjà de manque d'eau rien qu'en Afrique du Nord,
- un risque de diminution de la production agricole.

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes.

Il est donc indispensable de travailler à l'adaptation des politiques de gestion des ressources en eau pour prévenir les effets du changement climatique. Il faut notamment évaluer rapidement, selon divers scénarios, les conséquences hydrologiques et agronomiques de ce changement.

Il faut élaborer des plans de gestion des risques de sécheresse et d'inondation dans les bassins pour anticiper les changements climatiques et intégrer des mesures coordonnées dans les Plans de Gestion de Bassin, et coordonner les réseaux d'alerte, partager l'information et les savoir-faire dans les bassins internationaux.

Les économies d'eau, la recherche de fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux épurées, la recharge des nappes, le dessalement de l'eau de mer, la recherche d'utilisations à faible consommation doivent devenir des priorités dans les pays concernés.

La mobilisation de ces nouvelles ressources ne devrait être envisagée qu'à condition d'être écologiquement acceptable et économiquement raisonnable. De même, l'optimisation des installations existantes et les économies d'eau devraient être recherchées avant d'envisager la mobilisation de nouvelles ressources.

Les plans de gestion de la rareté de l'eau devraient accorder la priorité à l'alimentation en eau potable, et se préoccuper de garantir un accès à la fois équitable et optimal entre les autres usages.

Une réflexion à tous les niveaux sur la gestion du risque devrait être lancée. En agriculture celle-ci passe notamment par la diversification des systèmes de cultures, elle plaide pour un continuum de situations entre le « tout pluvial » et le « tout irrigué ».

A cet égard, travailler sur la diversité agricole et sauvage, mettre en place ou développer des inventaires des ressources génétiques, sélections variétales, recherches sur les espèces et variétés endémiques, espèces halophytes résistantes au stress hydrique, et constituer des référentiels d'expériences s'avère tout à fait pertinent.

Utilité des outils de la DCE dans les Pays méditerranéens non-membres de l'UE

Pour la 1^{ère} fois dans l'histoire, 29 pays européens, (les 27 pays de l'Union Européenne + la Suisse) et la Norvège se sont engagés à mettre en œuvre la DCE et à gérer conjointement leurs ressources en eau à l'échelle des bassins versants nationaux ou transfrontaliers, ce qui représente un effort inégalé pour une bonne gouvernance à cette échelle.

La DCE a permis la diffusion du concept de gestion par bassin à travers toute l'Europe, et en particulier :

- La DCE fournit un cadre opérationnel commun (objectifs, méthodes, délais, conditions de référence, documents de planification), avec des guides préparés par la CIS (stratégie commune de mise en œuvre) animée par les Directeurs de l'Eau de l'UE et la Commission Européenne, en tant que base commune pour la mise en œuvre.
- La DCE exige une série de démarches très proches des principes de la gestion par bassin soutenue par le RIOB : état des lieux des districts de bassin, mise en place du monitoring, élaboration de plans de gestion et de programmes de mesures pour atteindre le bon état des eaux, la participation du public, le principe du recouvrement des coûts... Une nouvelle approche de la DCE est une forte utilisation de l'analyse économique (analyse coût-efficacité, analyse coûts-bénéfices, ...) pour identifier les scénarii les plus efficaces et développer une approche commune pour les dérogations et les reports de délais.
- A cette étape de la mise en œuvre de la DCE par les Etats Membres, il est très clair que l'application pratique requiert la participation des acteurs politico-administratifs locaux (municipalités, provinces, communes...) qui seront les porteurs des investissements et du fonctionnement des services des eaux. Ils seront responsables de la mise en application sur le terrain avec tous les acteurs économiques (agriculteurs, industriels, pêcheurs, tourisme...).
- Les progrès réalisés sont particulièrement importants pour les bassins transfrontaliers, puisque la DCE exige la délimitation de districts de bassin internationaux et la coordination de l'analyse de l'état initial, des plans de gestion, des programmes de mesures et de la participation du public entre les Etats concernés. Parmi les 110 districts de bassin établis à travers l'UE, 40 sont des districts de bassin internationaux et couvrent plus de 60% du territoire de l'UE, faisant de la coordination internationale l'une des questions et des défis les plus importants pour la mise en œuvre de la DCE.
- Il existe toutes sortes de coordination, allant de la coopération bilatérale à la participation de 19 pays dans la Commission Internationale du Danube. Les Commissions Internationales agissent comme des plateformes de coordination internationale, permettant l'harmonisation des pratiques, les décisions par consensus et la prévention de conflits, l'échange d'informations, l'amélioration des relations politiques et techniques entre amont et aval, etc. entre les pays riverains.
- La DCE a été un moteur pour les nouveaux Etats Membres et est maintenant une force motrice pour les pays riverains non-membres de l'UE, (région EECCA) partageant un bassin transfrontalier avec des pays de l'UE.

L'application de la DCE et des Objectifs du Millénaire exige une accélération de l'action sur le terrain qui passe, entre autres, par une mise en commun des connaissances et du savoir-faire de tous les acteurs de l'eau. Dans le contexte actuel, il est important de développer les outils permettant une meilleure collaboration entre les secteurs de la recherche et les entreprises. Ces plateformes collaboratives faciliteront l'émergence et la mise en pratique des approches et techniques innovantes issues des projets de Recherche&Développement dans le domaine des écotecnologies liées à l'eau.

La DCE est un exemple réussi d'initiative régionale qui peut inspirer d'autres régions du monde et tout d'abord les pays méditerranéens non-membres de l'UE, car elle semble être un facteur de diffusion des principes de bonne gouvernance. Bien sûr, la DCE ne peut pas être exportée telle quelle comme outil réglementaire mais **son approche et ses principes sont transférables, tels que : la caractérisation de l'état initial et le développement du monitoring, la formulation de plans de gestion et d'action par bassin, la définition de délais et d'objectifs mesurables, des indicateurs et des référentiels communs pour la gestion**

des données, l'introduction du principe de recouvrement des coûts, la participation des acteurs et du public...

Les besoins et les recommandations suivants ont pu être soulignés pour la Méditerranée :

- **Des ressources financières et humaines supplémentaires seront nécessaires pour la mise en application des principes de la DCE dans les bassins pilotes concernés, ainsi qu'un renforcement des capacités et des programmes de formation pour le personnel intéressé**, qui devrait bénéficier des droits et de l'appropriation de leurs qualifications reconnues et validées.
- Il serait intéressant **d'élaborer des outils adaptés dérivés des guides de la DCE et de l'expérience des bassins de l'UE** afin d'initier la préparation des plans de gestion avec des objectifs provisoires détaillés et des programmes de mesures par bassin dans les Pays Méditerranéens non-membres de l'UE.
- Il existe un besoin d'une bonne gestion des aquifères : il faut tenir compte de la fragilité des aquifères et du temps nécessaire à la restauration de situations dégradées.
- **Il faut envisager une stratégie commune pour la participation des acteurs et développer un sentiment d'adhésion et d'identité à l'échelle d'un bassin.**
- C'est un défi commun autour de la Méditerranée de **renforcer les programmes de coopération et de soutenir les jumelages entre les organismes de bassin de l'UE et les organismes de bassin non-membres de l'UE** pour la création et le renforcement d'organismes de bassin et la mise en application de la gestion par bassin.

L'amélioration de la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages est indispensable pour permettre les prises de décisions.

Il est recommandé aux Pouvoirs Publics concernés et aux organisations de coopération bi et multilatérales, qui soutiennent des projets en rapport avec la gestion et l'utilisation des ressources en eau, de considérer la mise en place de systèmes complets et durables d'information sur les ressources en eau et leurs usages au niveau de chaque bassin, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, et l'organisation de systèmes nationaux d'information harmonisés au niveau régional.

Les réseaux d'annonce des crues, des sécheresses et des pollutions doivent être développés et coordonnés pour mieux réagir face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

Il est indispensable de bien préciser quelles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes et de leur garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais encore, et de façon impérative, les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement continu sur le long terme.

Il faut favoriser l'émergence dans ce domaine de moyens et de compétences d'ingénierie spécifique et soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures communes pour l'administration des données, afin de permettre des échanges, des comparaisons et des synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation.

En particulier, il faut noter l'initiative d'un groupe de Pays Méditerranéens destinée à mettre en place **un mécanisme pour le renforcement des systèmes nationaux d'information sur l'eau, harmonisés au niveau régional, afin de donner accès aux données fiables et appropriées**, nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie sur l'eau pour la Méditerranée.

Les besoins en investissement dans le secteur de l'eau en Méditerranée sont importants.

Des ressources nationales et un financement bilatéral et multilatéral sont nécessaires, démontrant aussi une solidarité Nord-Sud dans la région. Le financement du secteur exigera un bon mélange des ressources de chacune des trois sources principales (redevances, tarification et transferts) et un effort constant vers des stratégies de financement durable. Un recouvrement réaliste des coûts est un outil indispensable pour financer les services d'eau, en particulier pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'agriculture. L'eau est un bien public et l'accès à une quantité minimum d'eau saine est un droit de l'homme étroitement lié à la dignité humaine. Par conséquent, les tarifs devraient être différenciés en fonction des conditions locales et des possibilités de paiement, en particulier pour les populations les plus défavorisées. Les questions économiques, fiscales et juridiques liées aux ressources en eau non-conventionnelles devraient être traitées d'une manière systématique et à long terme.

Il faut renforcer l'action, soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin en Méditerranée !

Par conséquent, les délégués à l'Assemblée Générale de Beyrouth du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin invitent l'ancien Président italien et le nouveau Président libanais du REMOB, avec l'appui du Secrétariat Technique Permanent espagnol, à transmettre ces conclusions au groupe d'experts de l'eau de l'UpM, chargés de l'élaboration de la Stratégie Méditerranéenne sur l'Eau.

Ils demandent que l'Aide Publique au Développement, bi ou multilatérale, et les programmes consacrés à l'eau par les Organisations de Coopération internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions concertées répondant aux principes ci-dessus, ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.

Ils soulignent aussi le grand intérêt des jumelages entre organismes de bassin méditerranéens et européens de l'UE comme moyen efficace de diffusion des expériences acquises sur le terrain et de transfert des connaissances pratiques de gestion.

Conclusion

La gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau est plus que jamais une priorité incontournable, si l'on ne veut pas que cette ressource rare ne devienne le facteur limitant du développement durable de nombreux pays du bassin méditerranéen.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins apparaît efficace.

Cependant le retard pris est inquiétant et une mobilisation sans précédent est indispensable pour que les peuples méditerranéens gagnent la bataille de l'eau et préparent l'avenir.

Approuvé le 8 Octobre 2009 à Beyrouth au Liban.